

Montréal brillera de tous ses feux comme auparavant

Abolition des restrictions sur l'électricité — Conséquences de la crise du logement — Gérant général de la Banque d'expansion industrielle

Ottawa, 26 (C. P.). — A partir de dimanche prochain, l'éclairage des rues et des enseignes lumineuses reprendra comme avant la guerre dans les régions de Québec et d'Ontario où l'énergie électrique avait été rationnée. Le ministre des Munitions, M. C. D. Howe, a annoncé hier soir que les restrictions que l'on avait imposées au commencement de la guerre sur l'utilisation de l'électricité seront abolies dans toutes les provinces du Canada à l'exception de la Colombie canadienne. L'abolition des restrictions prendra effet le 1er octobre, soit dimanche prochain.

Le ministre a expliqué que les restrictions continueront d'exister en Colombie à cause de la sécheresse sans précédent qu'il y a fait cet été et de la pénurie de pétrole dont on y souffre. Il est bien entendu que seules les restrictions visant à économiser l'électricité disparaîtront. Celles que le ministère de la Défense nationale a imposées, pour des raisons de sécurité resteront en vigueur jusqu'à ce que ledit ministère juge qu'elles n'ont plus leur utilité.

Cette nouvelle est excellente, surtout pour les gens des provinces de Québec et d'Ontario qui ont le plus souffert des restrictions sur l'utilisation de l'électricité. On se souvient, qu'on les avait imposées afin d'assurer que les usines de guerre ne manqueraient pas de la force motrice dont elles auraient besoin pour maintenir à un niveau très élevé leur production essentielle.

C'est en vertu de ces restrictions, on ne l'a pas oublié, que l'on a interdit l'usage des enseignes lumineuses dans les villes et l'éclairage des montres de magasins. On a aussi diminué, dans des proportions considérables, l'éclairage des rues et l'on a interdit l'éclairage des grandes routes. Toutes ces restrictions étaient en vigueur depuis le 20 septembre 1942.

M. Howe a expliqué que leur disparition ne signifie pas que l'on pourra désormais se livrer à un gaspillage d'électricité. Il peut fort bien arriver encore que, dans certaines régions, on soit forcé d'y revenir pour de brèves périodes. Le public est donc prié de conserver l'électricité autant qu'il lui sera possible de le faire.

M. Howe a aussi déclaré qu'il désire remercier les gouvernements provinciaux, les compagnies d'électricité, de même que le public en général de la collaboration qu'ils ont accordée sans lésiner au gouvernement fédéral, partout où il a été nécessaire d'imposer des restrictions. C'est grâce à cette collaboration, a-t-il précisé, qu'il a été possible à nos usines de guerre de fonctionner toujours à plein rendement.

M. H.-G. Symington, régisseur de l'électricité pour tout le Canada, a déclaré hier soir à Montréal que les moulins à papier du Québec et de l'Ontario, qui ne fonctionnaient qu'à temps partiel pour économiser l'électricité, reprendront maintenant leur production à pleine capacité.

Conséquences de la crise du logement

Une quarantaine de personnes comprenant près de trente-deux enfants, ont dû évacuer le logement qu'elles occupaient dans la banlieue de la ville de Hull à cause de conditions antihygiéniques qui devraient être intenable. Ces citoyens sont actuellement les invités de la ville de Hull. Ils dorment dans la salle du conseil et dans les sous-sols de deux postes d'incendie locaux.

Les autorités civiles de Hull qui ont demandé aux gouvernements provinciaux et fédéraux, au cours de l'été, la permission de construire de nouvelles maisons dans la région, ont exprimé la crainte, hier soir, que les vingt-quatre familles comprenant cent dix-huit enfants et qui sont logées dans des tentes durant l'été, soient forcées de chercher un meilleur habitat bientôt.

On compte plusieurs autres familles qui doivent vivre sous des tentes. La température pluvieuse oblige ces gens à demeurer au lit toute la nuit afin de faire sécher leur linge. De plus, il n'y a pas de plancher aux tentes et l'eau humecte le lit aussi bien que les vêtements des locataires.

La semaine dernière, neuf personnes durent être hospitalisées parce qu'elles souffraient de grippe, de pneumonie et autres infections causées par ces conditions de vie. Les familles qui viennent d'être recueillies par l'hôtel de ville se trouvent installées de façon "confortable" comparativement à celles qui logent dans les tentes.

Le maire de Hull a demandé à la compagnie "Wartime Housing Limited" de transporter 25 maisons construites à Brownsburg, à 75 milles de distance, pour venir en aide à ces familles. M. Brunet exprime l'espoir que quelque chose serait tenté prochainement par quelques-uns des personnages d'autorité auxquels le maire s'est adressé.

Gérant général de la Banque d'expansion industrielle

Ottawa, 26. — A la suite de sa première assemblée à Ottawa, le conseil d'administration de la Banque d'expansion industrielle a annoncé la nomination de S.-R. Noble comme gérant général de la Banque d'expansion industrielle.

Né à Fredericton, N.-B., en 1887, M. Noble entra au service de la Banque Royale du Canada à l'âge de seize ans. En 1907 il fut nommé au siège social de la Banque royale à Montréal et depuis 1922 il a été gérant général adjoint, poste qu'il quitte maintenant pour prendre la direction de la Banque d'expansion industrielle.

M. Noble apporte à ses nouvelles fonctions une longue expérience de banque acquise au Canada et dans d'autres pays. Parmi les penseurs canadiens qui se sont intéressés aux questions se rapportant à la politique financière une réputation étendue le place au rang des pionniers et des plus en vue. Quand quelque trente des grands économistes du monde contribuèrent au livre intitulé *Lessons of Monetary Experience* publié en 1937, c'est M. Noble qui écrivit la partie canadienne.

Gérant général de la Banque d'expansion industrielle, il portera la responsabilité de l'organisation et de l'opération d'une institution appelée à défricher le terrain, et à aider à la solution des problèmes d'après-guerre.

Au cours de la guerre, M. Noble a figuré au premier plan parmi les administrateurs de l'Etat. En 1939, la Banque royale du Canada le libéra pour qu'il pût agir en qualité d'administrateur du sucre, et depuis 1941 il a aussi servi de vice-président à la Corporation de stabilisation des prix des denrées. Il continuera d'être l'administrateur du sucre et un des administrateurs de la Corporation de stabilisation des prix des denrées.

M. Noble a toujours eu des intérêts d'envergure en dehors des affaires de banque. Membre enthousiaste de l'Association canadienne des sciences politiques et de l'Institut canadien des affaires internationales, il s'est depuis longtemps occupé de la Navy League of Canada, des Merchant Seamen's Clubs et d'autres oeuvres.

On a aussi annoncé que D.-G. Marble sera le secrétaire de la Banque d'expansion industrielle, et H.-R. Extence, le comptable en chef. M. Marble et M. Extence occupent des postes semblables à la Banque du Canada.

L'arrêté en conseil mettant en vigueur la loi de la Banque d'expansion industrielle stipule que l'article 15 de cette loi autorisant la banque à faire des avances et à acheter des valeurs n'entrera en vigueur que le 1er novembre 1944.